

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	12

SEANCE DU 27 MAI 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/05/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 27 mai à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
21/05/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, , Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Représentés : Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell), Joseph Bracco, (pouvoir à Antoine Huynh), Fabrice Mermin (pouvoir à Carlos COELHO), Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Cyril Durand, Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

Délibération n°1 : Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZARNR)

- Entre le 11 mars 2024 et jusqu'au 12 avril 2024, un registre présentant les différentes zones d'accélération sur le territoire communal a été mis à la disposition du public en mairie consultable aux jours et heures d'ouverture.
- Aucune observation n'a été émise sur le registre par le public

Les élus se sont orientés sur le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux et sur le parking des Ebats selon la liste des zones suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment :
 - . Eglise (surface toiture estimée 500 m2)
 - . Ecole (surface toiture estimée 36 6m2)
 - . Mairie (surface toiture estimée 100 m2)
 - . Salle polyvalent (surface toiture estimée 500 m2)
 - . Local technique (surface toiture estimée 200 m2)
 - . Parking des Ebats en créant une ombrière (surface toiture estimée 14 793 m2)
- L'éolien : pas de proposition
- Solaire thermique : pas de proposition
- Solaire photovoltaïque au sol : pas de proposition
- Méthanisation : pas de proposition
- Géothermie : pas de proposition

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 073-217301647-20240527-20240527-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

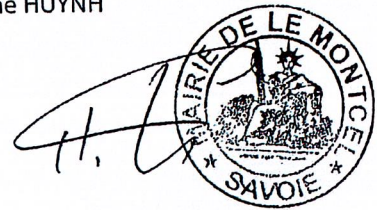
- Approuve les zones définies sur les toits des bâtiments communaux et la zone des ébats en installant une ombrière en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques

Fait à le MONTCEL, le 29/05/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse





DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	12

SEANCE DU 27 MAI 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/05/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 27 mai à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
21/05/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, , Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Représentés : Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell), Joseph Bracco, (pouvoir à Antoine Huynh), Fabrice Mermin (pouvoir à Carlos COELHO), Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Cyril Durand, Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

Délibération n°2 : Arrêté portant attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (RIFSEEP) à Mme Charlotte BRET, rédacteur contractuel

A la séance du conseil municipal en date du 26 septembre 2022, l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE selon les conditions citées lors de la séance

M. le Maire propose de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit :

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels brut maximum de l'IFSE Agents non logés
Adjoint administratifs		
Groupe 1	Secrétaire de mairie	11 340 €
Groupe 2	Agent d'accueil et des services à la population	10 800 €
Adjoint techniques		
Groupe 1	Agent technique polyvalent	11 340 €
Groupe 2	Agent polyvalent d'entretien des petites communes	10 800 €
Adjoint d'animation		
Groupe 1	Agent d'animation référent de la restauration et de la garderie	11 340 €

Groupe 2	Agent d'animation	Envoyé en préfecture le 29/05/2024
		Reçu en préfecture le 29/05/2024
	ATSEM	Publié le
Groupe 1	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	ID : 073-217301647-20240527-20240527_2-DE

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

M. le Maire propose et ce à compter du 02 mai 2024, Mme Charlotte BRET, rédacteur contractuel, occupant un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet, percevra l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

de fixer le montant annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise à 4200 € et sera versé mensuellement par 1/12^e, soit 350 € par mois.

L'attribution individuelle à Mme Charlotte BRET sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un montant mensuel de 350 € TTC à Charlotte BRET, secrétaire général de mairie.

Fait à le MONTCEL, le 29/05/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse